



Plan d'Urbanisme Directeur

PLAN DE ZONAGE
Saint-Louis

Echelle: 1/7 500

Approuvé par la délibération:
n°7-2013/APS du 28 mars 2013

PLAN
N° 06 - PZ Saint-Louis

Réalisation cartographique: Thémis

LEGENDE

- UA 1 - Zone urbaine du centre-ville
 - UBa - Zone urbaine de pôles de quartiers
 - UBb1 et UBb2 - Zone urbaine résidentielle
 - UBc1 et UBc2 - Zone urbaine d'habitat diffus
 - Ula - Zone urbaine d'activités économiques: commerces, services et artisanat
 - Uli - Zone urbaine d'activités économiques: industries et artisanat
 - UL - Zone urbaine de loisirs
 - TC - Zone de terres coutumières
 - NL - Zone naturelle de loisirs
 - NC - Zone naturelle d'exploitation et de valorisation des ressources agricoles
 - Nct - Zone tampon (entre zones NC et zones résidentielles)
 - Nmin - Zone naturelle d'exploitation et de valorisation des ressources minières
 - ND - Zone naturelle protégée
 - NDm - Zone naturelle protégée des mangroves
 - AU - Zone à urbaniser stricte
 - AUUA2 et AUUA3 - Zone à urbaniser en zone centrale
 - AUUBa - Zone à urbaniser en zone urbaine de pôles de quartier (UBa)
 - AUUBb1 et AUUBb2 - Zone à urbaniser en zone résidentielle (UBb1 et UBb2)
 - AUUBc1 et AUUBc2 - Zone à urbaniser en zone urbaine résidentielle (UBc1 et UBc2)
 - AUUIa - Zone à urbaniser en zone urbaine d'activités économiques: commerces, services, artisanat (Ula)
 - AUUIb - Zone à urbaniser en zone urbaine d'activités économiques: industries, artisanat (Uli)
 - AUUL - Zone à urbaniser en zone urbaine de loisirs
 - E1 - Eaux intérieures
-
- Voies principales (RP et VDE)
 - Cours d'eau principaux linéaires
 - Cours d'eau principaux surfaciques

